

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 43 500 sites 4G autorisés en France par l'ANFR au 1^{er} novembre

Maisons-Alfort, le 8 novembre 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} novembre, **43 553 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **38 895 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois d'octobre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,4 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 4 573 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 17,3 % sur un mois)** ;
- 35 208 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1 % sur un mois)** ;
- 34 683 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 2,4 % sur un mois)** ;
- 9 751 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 12 % sur un mois)** ;
- 28 985 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,1 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 134 antennes** sont autorisées pour la 4G :

- 1 589 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 595 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 25 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 016 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

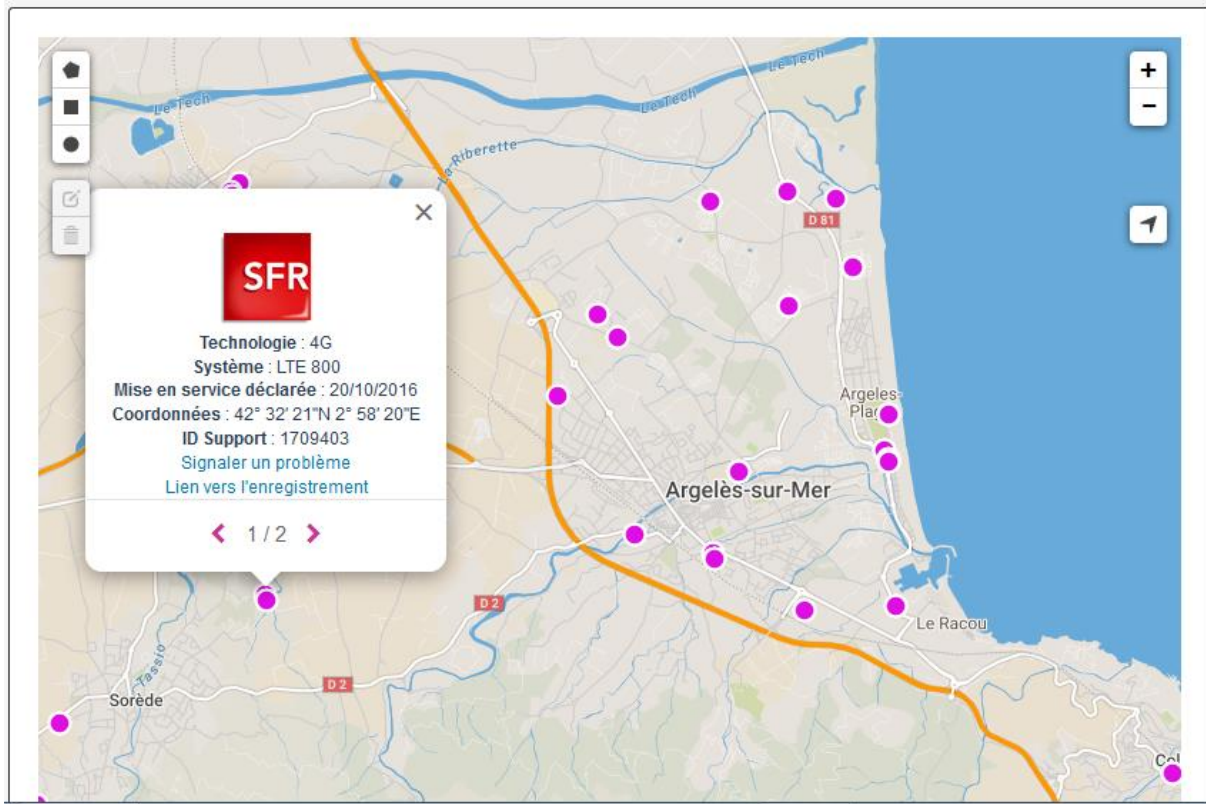
1. Orange (17 378 sites, + 489 en octobre) ;
2. SFR (16 603 sites, + 203 en octobre) ;
3. Bouygues Telecom (16 361 sites, + 151 en octobre) ;
4. Free Mobile (11 644 sites, + 223 en octobre).

6 nouvelles stations expérimentales 5G ont été autorisées en octobre pour Orange dans la bande 3,5 GHz (5 dans les Bouches-du-Rhône et 1 dans les Hauts-de-Seine). Une nouvelle station a également été autorisée pour Bouygues Telecom en Gironde dans la même bande. Cette nouvelle station vient compléter les 17 autres stations en test déjà autorisées dans la même zone.

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Lou Paradis - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

